

Art_e_Toy

Généralités :

Les cours et stages s'adressent en priorité à des personnes débutantes ou avec quelques notions du travail à la plaque, modelage, colombages et estompages désireuses de se perfectionner ou simplement de se faire plaisir en venant créer des objets de leur choix.

Les ateliers :

Pour les personnes n'ayant jamais fait de poterie, il est **vivement recommandé de commencer par un cours d'initiation de 2h30** qui inclus :

- Description du type de terres et des matériaux utilisés
- Fonctionnement et organisation de l'atelier
- Recyclage & tri des déchets
- Fabrication d'un premier objet "simple"

Prévoir **une tenue vestimentaire** appropriée, certaines matières peuvent tâcher de manière définitive. Tabliers et chaussures confortables (pas délicat) sont recommandés. Les ongles longs et manucurés ne sont pas recommandés pour travailler la terre.

Chaque participant doit arriver 15 minutes avant le cours pour organiser son emplacement de travail. En fin d'atelier 15 minutes sont à prévoir pour nettoyer sa place de travail ainsi que les outils et matériaux utilisés.

Inscription et paiement :

L'inscription à une activité de l'atelier se fait **exclusivement par écrit**, par email sur le site internet d'Art-et-toy.ch en mentionnant nom, prénom, adresse complète et n° de téléphone, ainsi que la/les dates pour lesquelles vous souhaitez participer et le type d'activité désiré (cours unique, cours avec un abonnements ou stage)

Vous recevrez une confirmation de votre inscription avec facture. La confirmation est validée dès réception du paiement.

Annulation, changement et remboursement :

Le participant est prié de signaler tout changement au plus tôt. **Les cours unique ou cours « à l'unité » de 2h30** ne sont pas remboursables, toutefois ils peuvent être remplacés dans un délai d'un mois.

Cours sur abonnements : les cours peuvent être remboursés à condition qu'ils soient annulés dans un délai minimum de 15 jours avant le commencement, cependant des frais administratifs d'un montant de CHF 60.- seront prélevés sur le remboursement. En cas d'empêchement pour un cours sur abonnement, ce-dernier doit être annoncé 24 heures à l'avance et remplacé par une autre date.

Accidents, Assurances :

Les participants sont tenus d'avoir une **assurance accident et une assurance responsabilité civile (RC)** privée. L'atelier se décharge de toute responsabilité en cas d'accident. Les dégâts ou dommages causés par un participant dans les locaux, sur le matériel ou sur les matières seront à sa charge.

Le 144 peut-être contacté par l'instructeur en cas d'urgence médicale ou d'accident.

Autres informations importantes :

Les cours s'adressent en priorité aux adultes et aux jeunes dès l'âge de 14 ans. Toutefois, c'est avec plaisir que les plus jeunes sont accueillis. Pour les mineurs une décharge de responsabilité et un règlement de conduite dans l'atelier sont à signer par les parents.

Les déplacements vers et de l'atelier ne sont pas de la responsabilité d'Art-e-Toy.

Nous prions aux participants d'éteindre les téléphones portables pendant les cours dans un esprit d'écoute et de respect pour chacun.

Ce règlement est affiché dans l'atelier, ce dernier doit être lu et approuvé par chaque participant.